

Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait

La Politique gouvernementale
pour l'égalité entre
les femmes et les hommes
et le plan d'action 2007-2010

EN BREF



Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait

**La Politique gouvernementale
pour l'égalité entre
les femmes et les hommes
et le plan d'action 2007-2010**

EN BREF

CONCEPTION

Direction générale des politiques et Secrétariat à la condition féminine
Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine

Pour obtenir un exemplaire de ce document :

Secrétariat à la condition féminine
905, avenue Honoré-Mercier, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5M6
Numéro de téléphone : 418 643-9052
Courriel : cond.fem@mcccf.gouv.qc.ca

Le document peut être consulté sous la rubrique « Publications »
du site Web du ministère de la Culture, des Communications
et de la Condition féminine : [\[www.mcccf.gouv.qc.ca\]](http://www.mcccf.gouv.qc.ca).

Dépôt légal – 2007
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN: 978-2-550-50189-3 (version imprimée)
ISBN: 978-2-550-50265-4 (PDF)

© Gouvernement du Québec

Table des matières

LES ASSISES LÉGALES	6
LES ACQUIS ET LES CONSENSUS	7
LA VISION	8
LA GOUVERNANCE	9
LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL	12
LES ORIENTATIONS ET LES OBJECTIFS	13
Orientation 1 : Pour la promotion de modèles et de comportements égalitaires	13
Orientation 2 : Vers l'égalité économique entre les femmes et les hommes	14
Orientation 3 : Vers une meilleure conciliation des responsabilités familiales et professionnelles	16
Orientation 4 : Pour des approches en santé adaptées aux spécificités des femmes	17
Orientation 5 : Pour le respect de l'intégrité des femmes et leur sécurité dans tous les milieux de vie	18
Orientation 6 : Vers une plus grande participation des femmes aux instances décisionnelles	19
L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE	20
LE PLAN D'ACTION	21
TABLEAUX	22
Tableau 1 – Les instruments de la gouvernance	22
Tableau 2 – Orientations, objectifs et actions prioritaires	24
CONCLUSION	28

Introduction

En vue de renouveler la politique sur la condition féminine adoptée en 1993, le gouvernement du Québec a tenu des auditions, entre janvier et septembre 2005, dans le cadre d'une consultation sur l'avis du Conseil du statut de la femme intitulé *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*. L'invitation à un large débat public en commission parlementaire a suscité un vif intérêt au sein de la population du Québec. De nombreux constats et de forts consensus se sont dégagés de cette consultation. La Commission des affaires sociales a déposé, en décembre 2005, un rapport unanime dans lequel elle recommande à la ministre de la Condition féminine de veiller à l'élaboration d'une nouvelle politique et d'un plan d'action.

Depuis trente ans, des actions ont permis de corriger les différences de traitement entre les femmes et les hommes dans les lois. Malgré ces acquis, le passage à une véritable égalité de fait ne s'est toutefois pas encore produit. Des inégalités persistent et affectent encore les femmes, notamment sur les plans économique, social et politique. Ces inégalités sont amplifiées pour celles qui sont victimes de multiples discriminations.

Parallèlement, des problèmes sociaux en émergence font apparaître de nouveaux obstacles à l'égalité : la diffusion dans Internet d'images pornographiques et violentes, le trafic sexuel mondial et l'exploitation de femmes et d'enfants vulnérables en sont des exemples.

De plus, la société québécoise fait face à de nouveaux défis, comme ailleurs dans les pays occidentaux, liés à la mondialisation, à la démographie, à la décentralisation des pouvoirs et à la régionalisation. Elle doit notamment composer avec la diversité croissante sur les plans culturel et religieux, laquelle contribue à l'enrichir sur les plans social, culturel et démographique.

La politique, qui a un horizon de dix ans, se divise en quatre grands chapitres : les fondements de la politique, la gouvernance, les orientations et l'évaluation de la politique. Les six orientations et les dix-huit objectifs qu'elle comprend couvrent l'ensemble des préoccupations dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes. Avec cette politique, le gouvernement convie les acteurs de tous les secteurs d'activité à passer de l'égalité de droit à l'égalité de fait.

Le plan d'action triennal 2007-2010 découlant de cette politique comprend 63 actions (42 nouvelles et 21 existantes), dont plusieurs demandent la collaboration de partenaires non gouvernementaux.

Les assises légales

Tout en se fixant des objectifs réalistes, à moyen et à long termes, le gouvernement entend continuer à traduire en actions concrètes les droits reconnus aux femmes par les chartes québécoise et canadienne et les engagements internationaux, notamment :

- » la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF);
- » la déclaration et le programme d'action adoptés dans le cadre de la Quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes tenue en 1995 à Beijing.

En 2003, le gouvernement a réitéré sa volonté de lutter contre la discrimination fondée sur le sexe et de promouvoir la progression de l'égalité entre les femmes et les hommes dans son programme d'action intitulé *Briller parmi les meilleurs*. Il allait plus loin en ce sens par l'adoption, en juin 2006, de la loi instituant le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine.

Pour la première fois au Québec, le respect des droits des femmes, l'élimination de la discrimination systémique ainsi que l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes sont inscrits dans la mission d'un ministère.

Les acquis et les consensus

Au cours des dernières décennies, d'importants acquis et progrès ont été faits en matière d'égalité. Par exemple :

- » la présence accrue des femmes dans des programmes de formation où l'on trouvait presque exclusivement des hommes, comme la médecine et l'administration;
- » la participation toujours plus importante des femmes au marché du travail et leur représentation plus grande à différents paliers de la vie démocratique, que ce soit dans les villes, les régions, la province ou le pays.

Pensons aussi aux efforts déployés afin non seulement de corriger des différences de traitement entre les femmes et les hommes dans les lois, mais aussi de se donner des moyens concrets d'action pour arriver à une plus grande égalité dans les faits :

- » la Loi sur l'équité salariale;
- » la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics et modifiant la Charte des droits et libertés de la personne du Québec;
- » la Loi sur l'assurance parentale;
- » la Stratégie à l'égard de la main-d'œuvre féminine;
- » les mesures pour encourager l'entrepreneuriat féminin;
- » la politique en matière de violence conjugale, mise en œuvre par l'intermédiaire de plans d'action;
- » les nouvelles règles touchant à la fois les pensions alimentaires et la garde des enfants;
- » la durée de l'engagement d'un garant envers sa conjointe immigrante parrainée, qui est passée de dix ans à trois ans;
- » le programme *À égalité pour décider*, qui a permis de financer 367 projets visant à accroître la participation des femmes aux instances locales et régionales depuis sa création, en 1999;
- » la déclaration gouvernementale d'avril 2006, selon laquelle les conseils d'administration des sociétés d'État devront être formés à parts égales de femmes et d'hommes d'ici cinq ans.

La vision

- » Les femmes et les hommes doivent avoir des conditions égales pour exercer pleinement leurs droits, pour exploiter leur potentiel ainsi que pour contribuer à l'évolution politique, économique, sociale et culturelle du pays tout en profitant également de ces changements.
- » Les prémisses du développement des femmes et des hommes et de la liberté de choix sont l'égalité des droits, des responsabilités et des possibilités.
- » Toutefois, la stratégie utilisée pour réduire les inégalités sera incomplète si nous n'agissons pas en profondeur sur les institutions pour instaurer l'égalité dans les familles, les communautés et les milieux de travail.

La gouvernance

Afin que se poursuive la marche vers l'égalité, le gouvernement se dote d'outils susceptibles de la faciliter et de bien ancrer cet objectif dans l'appareil de l'État.

LE MAINTIEN DES STRUCTURES DE L'ÉTAT

En continuité avec ses actions passées, le gouvernement réaffirme le maintien des structures de l'État qui œuvrent pour l'égalité des sexes :

- » le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine;
- » le Secrétariat à la condition féminine;
- » le réseau des responsables en matière d'égalité entre les femmes et les hommes;
- » le Conseil du statut de la femme et sa structure régionale.

TROIS APPROCHES POUR AGIR SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

De façon à intervenir sur plusieurs fronts, le gouvernement a retenu :

- » l'approche spécifique, pour corriger les inégalités;
- » l'approche transversale, pour prendre des moyens permettant de prévenir les inégalités;
- » l'approche sociétale, qui repose sur les efforts conjugués et concertés de tous les partenaires et sur une vision commune de l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES (ADS)

- » L'ADS est un outil de l'approche transversale qui permet de connaître, à toutes les étapes du processus de création des politiques, des programmes et des mesures du gouvernement, les effets distincts de ceux-ci sur les femmes et les hommes.
- » Le gouvernement s'engage à implanter cet outil au sein de l'appareil gouvernemental et à en favoriser l'utilisation sur les plans régional et local par une formation et une instrumentation adéquates.

UN SYSTÈME DE REDDITION DE COMPTES

Le gouvernement établit un système de reddition de comptes afin d'assurer le suivi des actions des ministères et organismes. Ce système comprend :

- » la formation d'un comité de suivi;
- » la définition d'indicateurs;
- » la production d'un bilan triennal et d'une analyse des actions gouvernementales au terme du plan d'action triennal.

UNE COMMISSION PARLEMENTAIRE

La réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes est une question sociale et politique de première importance qui mérite d'être examinée périodiquement par les personnes élues.

Présentement, les parlementaires ne se penchent sur les questions relatives à l'égalité des sexes que de façon ponctuelle ou sur des sujets circonscrits. Amener régulièrement l'égalité devant une commission parlementaire l'élèverait sans conteste au niveau d'enjeu national et politique.

Selon la recommandation de la Commission des affaires sociales, le gouvernement prend l'engagement suivant :

- » déposer tous les trois ans, à l'Assemblée nationale, un document sur l'évolution de la situation des femmes et des hommes au Québec.

DES PARTENAIRES ENGAGÉS POUR L'ÉGALITÉ

L'État est un acteur de premier plan en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Toutefois, cette égalité est aussi la responsabilité de plusieurs institutions ou partenaires de la société civile occupant des sphères d'influence.

Chaque organisation a un rôle précis à jouer, des connaissances à transmettre, des influences particulières à exercer et, surtout, des gestes à faire en ce qui concerne tant la promotion que la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes. C'est pourquoi le gouvernement souhaite :

- » le développement de la culture de l'égalité dans tous les milieux;
- » des engagements et des actions des partenaires sociaux, chacun dans sa sphère de compétence.

DES PRIX DE RECONNAISSANCE

Le gouvernement souhaite mettre en lumière les efforts consentis pour améliorer la situation des femmes ou faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes afin que la préoccupation de l'égalité soit présente et manifeste.

Le rayonnement international

Le Québec est reconnu comme l'un des chefs de file en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur la scène internationale. À ce titre, le gouvernement entend :

- » continuer à promouvoir son expertise sur la scène internationale;
- » maintenir une vision d'ensemble des thèmes prioritaires discutés au niveau international;
- » connaître les tendances qui se dessinent afin d'orienter son action en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Les orientations et les objectifs

L'analyse de l'évolution de la situation socioéconomique des femmes et des divers indicateurs permettant de mesurer les écarts entre les conditions de vie des femmes et celles des hommes inspire le cadre général de l'action du gouvernement. Divers éléments de contexte et de nouveaux phénomènes sociaux, qui constituent autant de défis et d'obstacles en matière d'égalité, doivent aussi être pris en considération.

Conséquemment, le gouvernement déploiera son action à partir de six orientations importantes qui couvrent l'ensemble de la question de l'égalité entre les femmes et les hommes :

1. Pour la promotion de modèles et de comportements égalitaires.
2. Vers l'égalité économique entre les femmes et les hommes.
3. Vers une meilleure conciliation des responsabilités familiales et professionnelles.
4. Pour des approches en santé adaptées aux spécificités des femmes.
5. Pour le respect de l'intégrité des femmes et leur sécurité dans tous les milieux de vie.
6. Vers une plus grande participation des femmes aux instances décisionnelles.

ORIENTATION 1 : POUR LA PROMOTION DE MODÈLES ET DE COMPORTEMENTS ÉGALITAIRES

La division sexuelle des rôles et l'inégalité entre les sexes sont renforcées par des stéréotypes encore présents dans les mentalités, lesquels freinent l'accès à l'égalité de fait. Même si l'éventail des perspectives sociales et professionnelles qui s'offrent aux femmes du Québec s'élargit, ce processus est cependant loin d'être terminé. D'autant plus que de nouveaux phénomènes, comme la sexualisation de l'espace public, qui n'est pas sans conséquence sur la sexualité des jeunes, font leur apparition et menacent les valeurs d'égalité entre les sexes.

Il est donc important de travailler à une socialisation non stéréotypée des jeunes et à l'exercice égalitaire du rôle parental. Par les occasions de construction de son identité sexuelle qu'ils offrent, les milieux de l'éducation, de la culture, des médias et des sports doivent participer à cet effort. Enfin, selon l'approche interculturelle, il faut assurer la promotion des principes et des valeurs qui ont trait à l'égalité entre les sexes auprès des Québécoises et des Québécois, quelle que soit leur origine.

Favoriser une socialisation non stéréotypée des jeunes. Les actions visant à éliminer toute conception stéréotypée des rôles féminins et masculins sont essentielles et ont une influence capitale. Il importe de travailler de concert avec les services de garde et les milieux scolaires

pour éliminer les stéréotypes sexistes et favoriser la progression vers l'égalité entre les sexes. Par ailleurs, pour mieux adapter les interventions auprès des jeunes, il est essentiel de bien comprendre leur vision de l'égalité et leurs préoccupations sur cette question.

Soutenir l'apprentissage et l'exercice égalitaire du rôle parental. Dans le contexte actuel, marqué par la diversification des situations et des compositions familiales, il importe de valoriser davantage le rôle de parent sous toutes ses formes, de promouvoir l'engagement paternel ainsi que de soutenir les femmes et les hommes dans l'exercice de leurs obligations parentales.

Inciter les médias, les entreprises culturelles ainsi que les milieux du sport et des loisirs à promouvoir des rôles et des comportements non sexistes. Les médias, le monde de la culture – qu'il s'agisse des arts de la scène ou des entreprises culturelles – ainsi que le monde des loisirs et du sport jouent un rôle dans l'établissement et la perpétuation de certaines valeurs ou normes. Le gouvernement souhaite que tous ces milieux participent à la lutte contre les stéréotypes sexuels et sexistes ainsi qu'à la promotion de modèles et de comportements égalitaires.

Soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes dans le contexte d'un pluralisme culturel et religieux croissant. Le gouvernement entend s'assurer que la réponse des institutions publiques, notamment sous la forme d'accommodements raisonnables aménagés au nom de cette diversité, garantisse les droits des femmes et l'égalité des sexes. Pour ce faire, il est essentiel que les organisations compétentes conçoivent des outils permettant aux institutions et aux personnes qui les fréquentent une compréhension réciproque de leurs droits et de leurs responsabilités.

ORIENTATION 2 : VERS L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Depuis quarante ans, les femmes sont de plus en plus scolarisées et elles ont accru leur présence sur le marché du travail, de telle sorte que l'on peut espérer la parité bientôt à cet égard. Toutefois, le statut des femmes en emploi reste problématique : elles occupent encore, malgré des progrès, une gamme restreinte de métiers et de professions, elles travaillent davantage à temps partiel ou ont des emplois précaires et leur revenu demeure inférieur à celui des hommes. Enfin, on constate que les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à vivre dans des conditions de précarité et de pauvreté, ce risque étant encore plus élevé pour certains groupes de femmes plus vulnérables.

Pour améliorer l'autonomie économique des femmes, il importe de les amener à diversifier leurs choix de formation, d'encourager leur persévérance scolaire, de soutenir leur intégration et de favoriser leur maintien en emploi, de poursuivre les efforts afin de réduire les iniquités salariales, de soutenir les entrepreneures ainsi que de faire des gestes pour améliorer leur sécurité économique tout au long du parcours de vie.

Favoriser la diversification des choix de formation ainsi que la persévérance et la réussite scolaire. La promotion des métiers non traditionnels et d'avenir auprès des femmes reste encore un moyen efficace pour amener celles-ci à choisir des métiers ou des professions qui leur garantissent souvent de meilleures conditions de travail. La sensibilisation des employeurs aux difficultés vécues par les femmes dans des milieux traditionnellement réservés aux hommes exige des efforts supplémentaires pour faciliter leur maintien en emploi. De même, il est essentiel que les hommes soient davantage présents dans certains secteurs d'activité tels que l'éducation à l'enfance, l'enseignement primaire, les soins et les services aux personnes. Par ailleurs, il importe que les jeunes, filles et garçons, puissent avoir accès à une formation adaptée à leurs besoins qui leur permette de persévérer jusqu'à l'obtention d'un diplôme, et ce, à tous les ordres d'enseignement.

Soutenir de façon plus particulière l'intégration et le maintien en emploi des femmes. Plusieurs Québécoises éprouvent encore des difficultés d'intégration ou de réinsertion en emploi, difficultés qui peuvent résulter de l'interaction de nombreux facteurs individuels, socioéconomiques et culturels. Rappelons que des écarts de participation au marché du travail perdurent entre les femmes et les hommes mais, plus fondamentalement, le statut de beaucoup de femmes en emploi s'avère précaire. Certains groupes parmi la population féminine vivent de multiples discriminations qui complexifient leur intégration économique et sociale. Ces discriminations conduisent à des inégalités et nuisent au développement de leur plein potentiel. Le gouvernement entend donc mener des actions pour améliorer et pour soutenir les compétences des Québécoises.

Poursuivre la mise en œuvre de la Loi sur l'équité salariale et en assurer le respect. La Commission de l'équité salariale entend continuer à employer diverses mesures en vue d'informer les travailleuses, particulièrement les plus vulnérables (peu scolarisées, âgées, non syndiquées et travaillant dans des entreprises de petite taille), par la sensibilisation et la publication d'outils leur permettant de mieux connaître la Loi et leurs droits et par sa collaboration avec les représentantes des groupes de femmes.

Soutenir l'entrepreneuriat des femmes. Les inégalités de revenu affectant les entrepreneures seraient surtout le fait de leur grande concentration dans le secteur des services. Il importe d'encourager la diversification des secteurs d'activité choisis par les femmes et de mettre en place des conditions favorables au développement de leur entreprise.

Améliorer la sécurité économique des femmes tout au long du parcours de vie. Il importe d'explorer diverses voies afin de lutter contre la pauvreté des femmes : l'accès à la vie active dans des emplois qualifiants et le maintien dans ces emplois, l'accès à des régimes de retraite ainsi que l'atteinte et le maintien de l'autonomie économique tout au long de leur parcours de vie.

ORIENTATION 3 : VERS UNE MEILLEURE CONCILIATION DES RESPONSABILITÉS FAMILIALES ET PROFESSIONNELLES

Le rythme accéléré auquel les femmes ont intégré le marché du travail, la lente évolution de la participation des hommes dans la sphère domestique, le retard dans l'adaptation des structures et des modes de fonctionnement aux nouvelles réalités des familles, les exigences du marché du travail et de la participation sociale ainsi que les transformations démographiques de la société québécoise sont autant d'éléments qui contribuent à complexifier la conciliation travail-famille.

En dépit des progrès observés en cette matière, les femmes éprouvent toujours davantage de difficulté que les hommes à relever le double défi de l'emploi et de la famille. Or, le cumul des responsabilités familiales et professionnelles peut parfois générer des tensions qui se répercutent sur la santé mentale et physique, sur l'avancement de carrière et sur la qualité de vie. Depuis une quinzaine d'années, des efforts ont été faits en matière de conciliation. Dans les faits cependant, la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale pose toujours un problème d'égalité entre les femmes et les hommes, tant dans la sphère privée que dans les secteurs de l'emploi et de l'économie.

Favoriser la répartition équitable des responsabilités familiales. Une meilleure articulation des responsabilités familiales et professionnelles passe par une vision renouvelée des rôles de mère et de père ainsi que par un partage équitable des tâches entre les conjoints. Les mesures de conciliation doivent être offertes aux mères et aux pères et favoriser le partage égalitaire des tâches entre les femmes et les hommes. Il faut que chacune et chacun s'accomplisse, tant sur le plan familial que sur le plan professionnel. Enfin, il faut donner des représentations positives de l'investissement paternel dans la sphère familiale.

Encourager les milieux de travail à instaurer des mesures de conciliation travail-famille tant dans les secteurs à prédominance masculine que féminine. Le marché du travail doit être davantage porteur des valeurs d'égalité et il doit en faire la promotion. La participation des employeurs – publics, privés et communautaires –, des associations patronales et syndicales ainsi que des travailleuses et des travailleurs est incontournable.

Intensifier la collaboration et le partenariat des divers acteurs du milieu de vie. Le gouvernement et les partenaires du milieu de vie doivent faire équipe pour mettre en place un ensemble de mesures adaptées aux besoins des femmes et des hommes qui ont à concilier leurs responsabilités familiales, professionnelles et citoyennes.

ORIENTATION 4 : POUR DES APPROCHES EN SANTÉ ADAPTÉES AUX SPÉCIFICITÉS DES FEMMES

Le maintien et l'amélioration de la santé et du bien-être constituent des objectifs prioritaires pour les femmes et les hommes. La santé est influencée par plusieurs déterminants, dont le sexe, les rapports hommes-femmes et les inégalités socioéconomiques.

La politique recommande de continuer à concevoir des approches et des pratiques qui discernent et prennent en compte les similitudes et les différences entre la santé des femmes et celle des hommes. La recherche et l'analyse différenciée selon les sexes sont fondamentales pour améliorer l'étendue, l'efficacité, l'efficience et les effets des interventions dont bénéficient les femmes et les hommes dans le domaine de la santé ainsi que pour contribuer à une meilleure justice sociale.

Par ailleurs, depuis plus de vingt ans, plusieurs efforts ont été consentis pour améliorer les services destinés aux femmes et surtout pour faire en sorte que ces services soient davantage adaptés à leurs besoins et à ceux des groupes les plus vulnérables. Les efforts visant à améliorer la santé et le bien-être des femmes doivent se poursuivre. Il faut aussi continuer à agir en vue d'améliorer la santé et la sécurité des femmes au travail.

Adapter les soins de santé et les services sociaux aux besoins particuliers des femmes et de certains groupes. Pour contrer les effets sur la santé des inégalités entre les femmes et les hommes, le gouvernement propose d'agir sur les déterminants de la santé. Il propose aussi d'intervenir sur plusieurs aspects concernant de plus près les femmes, dont la périnatalité, les effets du vieillissement et le culte de la beauté. Il concentrera aussi ses efforts sur les groupes plus vulnérables.

Sensibiliser les milieux de travail à la prévention des lésions professionnelles chez les femmes. La question de la santé et de la sécurité du travail pose des défis majeurs quant à l'égalité et à la prospérité des femmes au Québec. Il importe de mettre en lumière les risques que comportent les milieux de travail des femmes ainsi que les mesures de prévention appropriées.

ORIENTATION 5 : POUR LE RESPECT DE L'INTÉGRITÉ DES FEMMES ET LEUR SÉCURITÉ DANS TOUS LES MILIEUX DE VIE

La lutte contre la violence faite aux femmes s'appuie sur la promotion de valeurs fondamentales, dont le respect de l'intégrité physique et psychologique de toutes les personnes ainsi que l'importance d'assurer la sécurité de celles-ci dans tous les milieux de vie. Par ailleurs, certaines formes de violence progressent au Québec, comme partout dans le monde. Par exemple, l'exploitation sexuelle des femmes et des enfants, la traite des femmes migrantes ainsi que la prolifération de matériel pornographique à contenu violent nécessitent des actions diversifiées de l'État.

L'expérience acquise au cours des trente dernières années a démontré que seule la mobilisation de toute la société pourra, à moyen et à long termes, contrer ces formes de violence dans tous les milieux de vie. Il est primordial que les femmes et les hommes unissent leurs efforts pour y mettre fin.

Prévenir et contrer la violence conjugale et les agressions sexuelles. Il est essentiel de mener des actions visant la promotion de rapports égalitaires entre les femmes et les hommes, entre les filles et les garçons. Il est tout aussi essentiel de faire diminuer la tolérance sociale envers toutes les formes de violence par des campagnes d'éducation et de sensibilisation où tous, les femmes et les hommes, se sentiront concernés par la dénonciation de la violence faite aux femmes. Des activités relatives à la résolution des conflits, à la prévention de la violence dans les relations amoureuses des jeunes ou à l'éducation à la sexualité sont aussi nécessaires.

Prévenir et contrer l'exploitation sexuelle et la traite des femmes. Il est impératif de continuer de marquer clairement la réprobation sociale, en particulier celle des pouvoirs publics, envers l'exploitation sexuelle et la traite des femmes en signifiant que ces pratiques sont contraires aux valeurs de la société québécoise. De plus, les femmes immigrées qui ont déjà subi plusieurs formes d'exploitation et qui en ressentent les conséquences sur différents plans (physique, psychologique ou sexuel) doivent pouvoir accéder à des services qui répondent à leurs besoins.

ORIENTATION 6 : VERS UNE PLUS GRANDE PARTICIPATION DES FEMMES AUX INSTANCES DÉCISIONNELLES

Le partage du pouvoir entre les femmes et les hommes est une question de santé démocratique essentielle. Or, on constate un déficit persistant du nombre de femmes dans diverses institutions ou à différents postes décisionnels, que ce soit dans le domaine politique, économique, social ou dans la fonction publique. Par ailleurs, l'État transfère de plus en plus de pouvoirs et de responsabilités à des acteurs, locaux ou régionaux, qui doivent participer eux aussi à l'atteinte de l'objectif de l'égalité de fait sur leur territoire. Le gouvernement désire continuer à soutenir les initiatives de tout ordre qui pourront permettre d'atteindre la parité de représentation dans les lieux de pouvoir.

Viser la parité de représentation dans les lieux de pouvoir. Les transformations sociales nécessaires à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes ne pourront s'opérer sans que les femmes ne participent aux changements souhaités, de l'intérieur même des structures actuelles du pouvoir. Le gouvernement a la ferme volonté d'accroître le nombre de femmes occupant des postes de commandement aux paliers local, régional et national. Des actions concertées d'un ensemble d'acteurs sociaux et de l'État sont nécessaires pour faire évoluer, de façon significative, le taux de représentation des femmes dans toutes les instances.

Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans la gouvernance locale et régionale. Bien que certaines difficultés vécues par les femmes existent dans l'ensemble des territoires, d'autres sont particulières à certaines régions, d'où l'importance d'établir un partenariat sur mesure à l'échelle régionale tout en poursuivant des objectifs gouvernementaux globaux. Il importe notamment de tenir compte de réalités parfois différentes dans les régions ressources et dans les régions centrales, dans les milieux ruraux et dans les milieux urbains. Le gouvernement incite les instances locales et régionales à tenir compte de la réalité des femmes et à prendre des mesures en conséquence.

L'évaluation de la politique

Alors que la reddition de comptes et le suivi de la politique permettront de décrire les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs fixés, l'évaluation portera, pour sa part, sur les processus et les effets obtenus grâce aux principales mesures adoptées.

L'évaluation devrait ainsi renseigner les autorités sur la pertinence de maintenir, de renforcer ou de modifier les actions prises en vue d'atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes.

Certaines des mesures qui sont inscrites dans le plan d'action rattaché à la politique et qui sont particulièrement significatives pour l'atteinte des objectifs d'égalité entre les femmes et les hommes seront ciblées pour être évaluées, dont l'analyse différenciée selon les sexes.

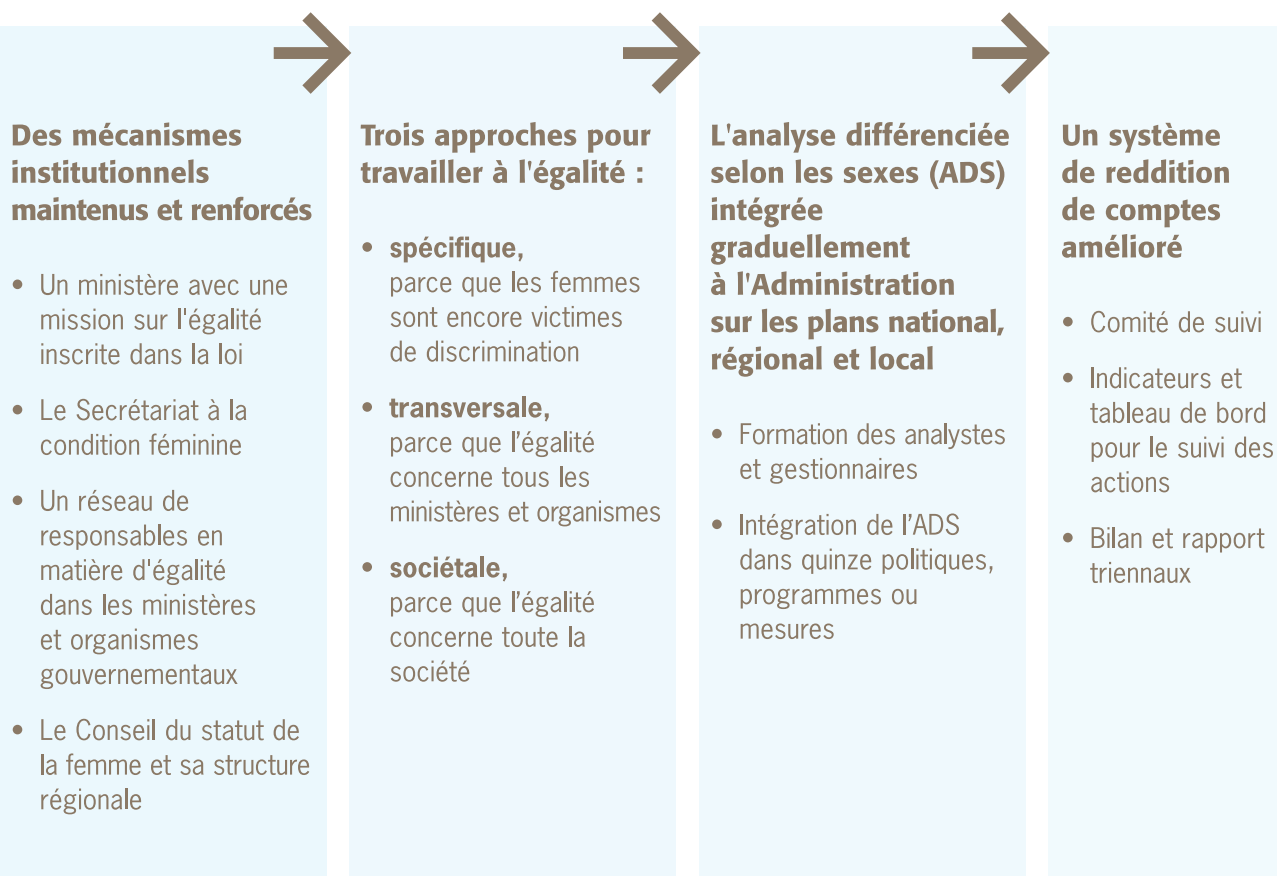
Le plan d'action

Pour chacun des objectifs rattachés aux orientations de la politique, le plan d'action gouvernemental décline les mesures des ministères et des organismes pour les trois prochaines années afin de couvrir l'ensemble des préoccupations dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes. Au chapitre de la gouvernance, plusieurs instruments majeurs existent déjà ou seront mis en place afin de concrétiser l'action gouvernementale. Ils ont été décrits au début du présent document.

Les ministères et les organismes gouvernementaux ont par ailleurs été mis à contribution afin d'orienter l'action gouvernementale vers les cibles les plus importantes à atteindre selon les secteurs d'activité et les milieux concernés par le plan d'action.

Les orientations et les objectifs se concrétisent par des actions dont les verbes utilisés pour les définir – tels que comprendre, consolider, informer, sensibiliser, promouvoir, prévenir, légiférer, créer, soutenir, outiller et reconnaître – illustrent bien l'éventail des champs d'intervention qu'il faut toucher pour parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes.

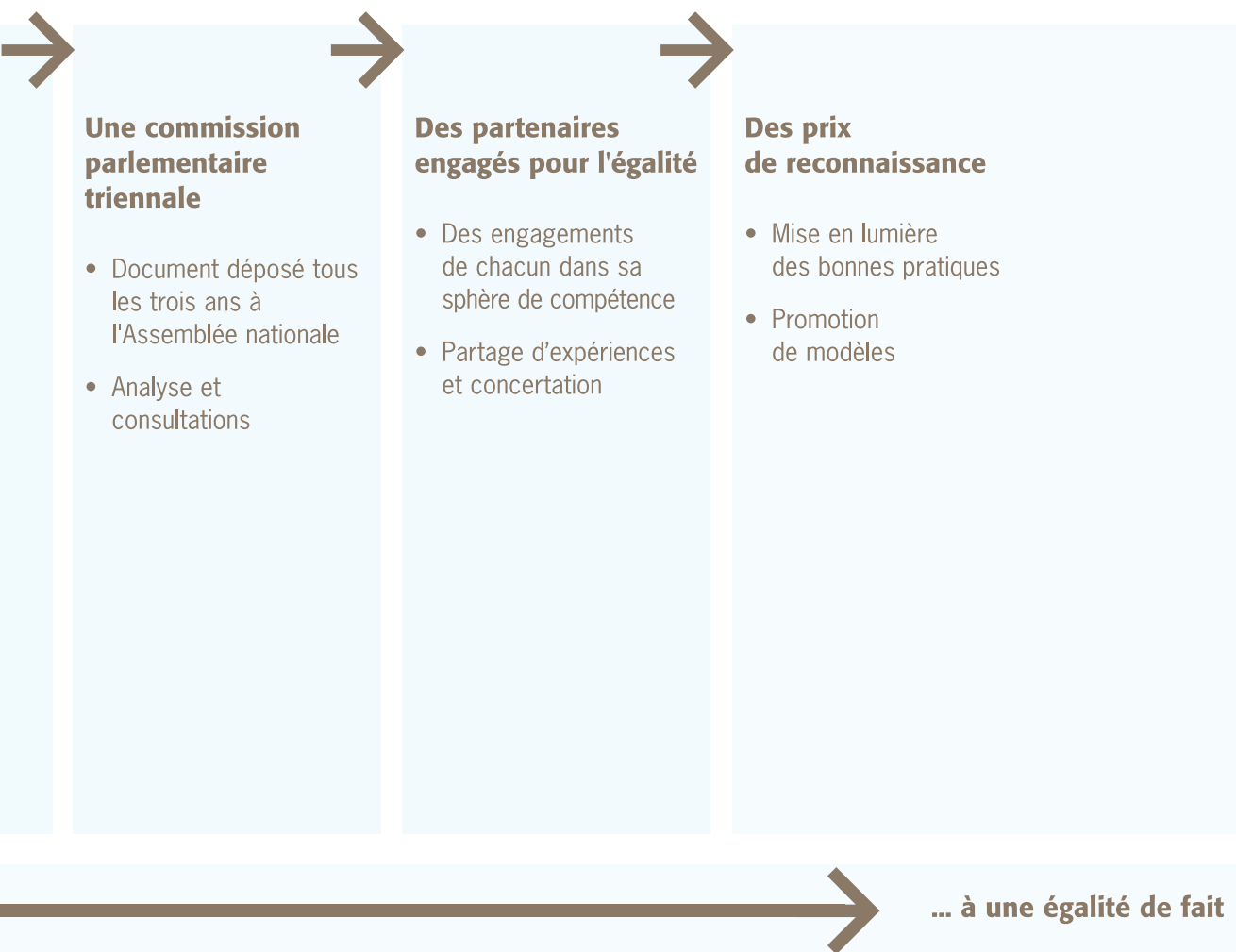
Les instruments de la gouvernance



De l'égalité de droit...

Une politique pour dix ans

Un premier plan d'action triennal



Orientations, objectifs et actions prioritaires

Orientations		Objectifs
Modèles et comportements égalitaires	➔	• Socialisation des jeunes • Soutien au rôle parental • Images égalitaires dans les médias et les sports • Égalité dans un contexte de diversité croissante sur les plans culturel et religieux
Égalité économique	➔	• Diversification des champs d'étude et réussite scolaire • Intégration et maintien en emploi • Loi sur l'équité salariale • Entrepreneuriat • Sécurité économique au long de la vie
Conciliation travail-famille	➔	• Équité dans les responsabilités familiales • Collaboration des milieux de travail • Collaboration des milieux de vie

Orientations :	6
Objectifs :	18
Mesures :	63
Nouvelles :	42/63
À poursuivre :	21/63

Actions prioritaires



- Outils pédagogiques
- Formation du personnel scolaire
- Concours sur les images égalitaires dans les médias
- Autorégulation de certains médias
- Information sur l'égalité aux personnes immigrantes d'arrivée récente



- Diversification des parcours scolaires
- Stratégie d'intervention pour femmes en emploi
- Accompagnement et réinsertion des femmes vulnérables
- Embauche dans les secteurs non traditionnels
- Soutien financier aux entrepreneures



- Soutien technique et financier aux entreprises
- Prix Reconnaissance Famille
- Label égalité pour les entreprises
- Ententes spécifiques en conciliation travail-famille avec les conférences régionales des élus

Orientations, objectifs et actions prioritaires

Orientations		Objectifs
Soins de santé adaptés	➔	• Soins de santé adaptés aux femmes • Prévention des lésions professionnelles
Intégrité des femmes et sécurité	➔	• Prévention de la violence conjugale et des agressions sexuelles • Lutte contre l'exploitation sexuelle et la traite des femmes
Participation des femmes aux instances décisionnelles	➔	• Parité dans les lieux de pouvoir • Égalité dans la gouvernance locale et régionale

Orientations :	6
Objectifs :	18
Mesures :	63
Nouvelles :	42/63
À poursuivre :	21/63

Actions prioritaires



- Deuxième plan d'action en matière de santé des femmes
- Politique de périnatalité



- Campagne de sensibilisation
- Plan d'action 2004-2009 en matière de violence conjugale
- Plan d'action 2007-2012 en matière d'agression sexuelle



- Maintien du programme *À égalité pour décider*
- Formation de futures élues
- Parité entre les femmes et les hommes dans les conseils d'administration des organismes publics
- Énoncés de principe en faveur de l'égalité et de la parité dans les conférences régionales des élus
- Soutien de projets régionaux sur l'égalité et ententes spécifiques avec les conférences régionales des élus

Conclusion

Les travaux d'élaboration de la politique ont permis de constater l'importance des progrès réalisés en matière de respect des droits des femmes et d'égalité entre les femmes et les hommes durant la dernière décennie. Le chemin parcouru par les femmes dans la sphère publique est énorme, mais il reste beaucoup à faire pour que l'égalité de droit se traduise par une égalité de fait. La persistance des discriminations ou de la division sociale des rôles est certainement l'une des principales raisons de la difficulté d'atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes. Ainsi, il est important, dès le plus jeune âge, de combattre les stéréotypes sexistes qui nuisent à l'épanouissement des filles et des garçons.

Au niveau international, le Québec se positionne déjà en chef de file en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Le gouvernement souhaite conserver cette position et convie la société civile à travailler avec lui pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait. Même si l'État joue un rôle de premier plan dans l'atteinte de l'égalité, il ne saurait assumer seul la responsabilité à cet égard. Le succès de la politique dépend de l'engagement de toutes les composantes de la société québécoise puisque son contenu s'étend à toutes les sphères de l'activité, qu'elle soit économique, sociale, politique ou culturelle. Cette politique et le plan d'action qui l'accompagne sont basés sur des approches et des mesures concrètes qui sauront favoriser le respect des droits des femmes ainsi que l'atteinte de l'égalité de fait entre les femmes et les hommes sur les plans personnel, structurel et sociétal.